

LEGISLATION TURQUE

DECISION DU HAUT CONSEIL DE LA PLANIFICATION(*)

Le Conseil des Ministres, ayant examiné dans sa réunion du 29.6.1961, la décision ci-annexée rendue par le Haut Conseil de la Planification fondé en vertu de l'Art. 4 de la Loi No. 91, relativement aux "Objectifs du Plan et Lignes Essentielles de la Stratégie de Relèvement pour atteindre ce but", a décidé de l'approuver et de le mettre en vigueur.

OBJECTIFS ET STRATEGIE DU PLAN

Principes fondamentaux :

1. Il sera élaboré un plan de relèvement destiné à assurer et à maintenir la plus grande célérité du relèvement, dans l'ordre démocratique, que s'est choisi la population turque comme mode de vie et qui permettra de réaliser la justice sociale.

Plans de Relèvement :

2. Il sera préparé des plans de relèvement par périodes quinquennales, dans une perspective de 15 années, et les plans seront revus chaque année dans ce cadre.

On considèrera en outre, les relations à long terme existant entre le rythme de l'accroissement de la population et celui du relèvement.

3. L'Économie turque est une économie mixte, dans laquelle sont compris simultanément le secteur officiel et le secteur de l'en-

(*) Décret No: 5/1411 du 29.6.1961, (J. off, No. 10846 du 5 Juillet 1961).

(**) V. texte de la loi No.: 91 dans les ANNALES, No: 16-17 p.p. 345 - 351.

treprise privée. Parmi les possibilités assurées par l'économie mixte au point de vue planification, on s'arrêtera sur les solutions les plus profitables et on se conformera aux règles de ce système.

Les activités du secteur officiel seront planifiées de manière à réaliser le rythme de développement décidé et à assurer un relèvement équilibré dans la voie nécessitée par la stratégie.

L'entreprise privée sera encouragée à accroître ses investissements parallèlement à l'augmentation du total de l'épargne et à les diriger vers les secteurs nécessitant un relèvement rapide et équilibré; on s'abstiendra, dans cet encouragement, de contrôles directs et l'on aura recours à des mesures indirectes, telles que la politique fiscale et des crédits, la création et le développement du marché des capitaux.

4. Dans la politique économique de l'Etat la règle sera la publicité et la stabilité.

On se conformera aux critères de stabilité et de publicité dans les politiques financière, pécuniaire et celle des prix, du commerce extérieur et des investissements et on assurera, aussi bien dans le secteur officiel que dans le secteur privé, les possibilités de prévoir et d'agir en confiance.

Rythme de relèvement :

5. En considération du rythme de l'accroissement de la population le but visé est d'atteindre pour la période prochaine du plan un rythme de relèvement d'environ 7%. D'après les premiers calculs il faut pour réaliser cet objectif, effectuer un investissement d'environ 18% du revenu national brut, assuré à raison de 14% avec les ressources intérieures et de 4% avec les ressources extérieures.

Politique de l'épargne :

6. La plus grande part possible de l'augmentation dans notre revenu national sera affectée aux investissements.

Il est certain que le relèvement désiré ne pourra se réaliser que grâce à certains sacrifices auxquels la population devra s'astreindre. Toutes les questions, telles que l'industrialisation, l'agriculture intensive, susceptibles d'accroître le rendement, et la valorisation

de la main d'oeuvre peuvent se réaliser avec les investissements. Tout cela exige une grande épargne.

Dans le but d'augmenter l'épargne, le niveau de vie de la grande majorité de notre population ne sera pas ramené en dessous du standard de vie actuel. Cependant, une condition indispensable de l'objectif que l'on veut atteindre est d'investir dans les quelques années à venir la plus grande part de l'augmentation de notre revenu national. Pour permettre à la communauté d'arriver dans l'avenir à un niveau élevé d'aisance, il faut se résigner à accepter ce sacrifice. Cependant, il sera tenu compte, dans l'augmentation de l'épargne, des principes suivants:

a) La consommation des marchandises de première nécessité doit s'accroître au moins dans la même proportion que l'augmentation de la population;

b) l'augmentation de l'épargne ne doit pas viser l'agrandissement des différences dans la répartition du revenu, mais bien sa diminution.

L'augmentation de l'épargne et des investissements pourra se réaliser, en principe, en empêchant que la consommation des marchandises de luxe prenne de l'ampleur. C'est pour ce motif qu'en réalité, le sacrifice que l'on demande à la population est moindre que ce qu'il paraissait dès l'abord. En effet, si le chiffre de consommation moyenne par tête augmentait si peu soit-il, il serait possible, grâce à une répartition plus équitable du revenu, de relever le standard de vie de la majorité et d'augmenter le bien-être de la population.

7. Dans le but de réaliser l'épargne nécessaire, on encouragera d'une part l'épargne privée, et on aura recours d'autre part, aux moyens de porter à leur niveau maximum les économies publiques.

Il est indispensable de trouver un milieu et une organisation propices pour accroître l'épargne que la population voudra faire de son propre gré. Une bonne organisation pourra augmenter le total des épargnes et facilitera en même temps l'investissement de ces fonds de la manière la plus opportune. On insistera sur les mesures nécessaires à prendre à ce sujet. On aura également recours à des mesures destinées à assurer l'augmentation de l'épargne et à empêcher le gaspillage.

Il convient d'éviter l'inflation qui est un moyen économique forcé paraissant parfois très attrayant. L'économie forcée au moyen de l'inflation peut engendrer des résultats contraires aux principes de la justice sociale et provoque également dans l'économie, la prodigalité et l'instabilité des sources. Il faut entendre ici par inflation la majoration rapide et continue des prix par suite de dépenses effectuées par l'émission de monnaie ou la création de déficit dans la balance des paiements indépendamment des objectifs du relèvement.

Le facteur le plus important à considérer pour l'accroissement de l'épargne publique doit être l'imposition. L'équité sociale exige que l'imposition soit de nature progressive. Eu égard au manque d'organisation et à la structure du système social, l'impôt sur le revenu, comme c'est le cas dans plusieurs pays sous développés, est encore loin d'assurer chez nous aussi le degré désiré de progressivité. Aussi faudra-t-il, dans le but de combler les lacunes de l'impôt sur le revenu, améliorer les autres impôts et assurer ainsi le système progressif.

Parallèlement aux impôts progressifs, les Organismes Economiques de l'Etat sont à même de représenter une source importante d'économie. On mettra radicalement fin à la pratique consistant à sacrifier, du fait de certaines attitudes sentimentales, les possibilités qu'ont les Organismes Economiques de l'Etat de créer des sources d'investissements, et surtout, à permettre que, par des soucis de justice sociale incohérents et ne reposant sur aucun fondement, certaines exploitations continuent à subsister à l'état d'établissements tarissant les ressources d'investissement.

Les assurances sociales de toute sorte seront également considérées comme des sources importantes d'épargne et on fera en sorte que les fonds des assurances sociales soient utilisés d'une façon rationnelle.

Politique des investissements :

8. Les investissements de l'Etat seront réglementés dans une perspective à longue échéance et en considérant l'économie dans son ensemble; les investissements du secteur privé seront également dirigés d'après les mêmes règles.

Pour que les faibles sources de capital soient utilisées judicieusement, il est nécessaire d'effectuer les investissements d'après des critères généraux et à longue vue. Ce plan à long terme et à vue globale mettra à jour les travaux. Il sera tenu compte des critères d'investissement, dans la phase de valorisation des projets pour les grands investissements, et dans l'élaboration des règles de la politique économique, pour les petits investissements.

Le relèvement en Turquie se réalisera en investissant dans une longue période, dans des secteurs les plus rentables, les moyens restreints. Dans un pays dont le revenu national, comme en Turquie provient pour presque la moitié de l'agriculture et dont les trois quarts de la population vit dans les villages, le choix entre l'agriculture et l'industrie pour faire les investissements ne doit pas être considéré par le critère "tout ou rien", mais plutôt sous forme d'adaptation marginale.

Les investissements effectués dans le cadre d'une longue perspective, demandent qu'il soit tiré profit dans une large mesure de la technologie avancée et que les possibilités et progrès technologiques soient toujours considérés dans les décisions concernant les investissements.

Le principe fondamental pour les investissements à effectuer par l'Etat sera de faire les investissements nécessaires pour le développement à long terme, des investissements stratégiques et ceux que l'initiative privée n'a pas pu réaliser.

Le rythme du relèvement dans notre pays sera lié, en principe à l'accumulation du capital. Et ceci est objectivement limité par la quantité des biens servant de capital que nous pourrions produire dans le pays et que nous pourrions importer. Pour cette raison, on donnera la préférence aux investissements des industries produisant des biens servant de capital et des marchandises d'exportation.

9. On prendra en considération, dans les investissements et la répartition géographique, les bases d'un relèvement équitable inter-régional.

En Turquie, il y a une grande différence entre les diverses régions du point de vue du volume de l'activité économique et du niveau du revenu. L'un des éléments d'un relèvement équilibré est de remédier à l'inégalité existant entre les régions. Par conséquent,

dans la répartition des investissements parmi les régions, il faut agir de façon à assurer cette péréquation.

Il est certain que pour arriver à cette péréquation entre les régions, il faut tout d'abord résoudre quelques problèmes compliqués. Pour cela, il serait opportun d'appliquer un programme d'activité comportant trois phases:

a. Dans la première phase, on insistera principalement sur les décisions concernant les lieux des investissements. A cet effet:

1) on suggérera, dans l'élaboration des projets d'investissements, d'étudier plusieurs lieux d'installation;

2) parmi les projets se trouvant sur le même pied d'après les autres critères d'investissements, on donnera la préférence à ceux qui indiquent, comme lieu d'installation, les régions sous-développées.

b. Dans la deuxième phase, on prendra des mesures destinées à encourager l'entreprise privée aux investissements dans des régions définies; et on donnera le droit de préférence à ces régions également dans les programmes d'investissements publics.

c. Dans la dernière phase, il sera élaboré des plans de relèvement régionaux détaillés. Pour le choix entre les régions, on s'arrêtera sur les détails économiques (potentiel de développement des régions) et les détails sociaux (relèvement des régions sous-développées).

Formation de personnes qualifiées :

10. Un point d'une importance toute particulière, pour accroître le rythme de relèvement et assurer le succès du plan, est de former en nombre suffisant, et d'une manière systématique, une main d'oeuvre instruite. Pour réaliser de la façon la plus rentable les investissements à faire selon le plan et pour pouvoir bénéficier au maximum de la capacité et des moyens existants, on donnera la priorité à l'enseignement et à l'instruction à tous les niveaux dans le but d'augmenter les connaissances techniques et les recherches.

Dépenses publiques :

11. Dans le total des dépenses publiques dirigées vers la con-

somation, il ne peut être fait d'augmentation que dans une proportion ne s'écartant pas du taux de l'accroissement de la population.

Etant donné qu'il est nécessaire, pour assurer au relèvement le rythme désiré, d'affecter aux investissements une part importante de l'accroissement du revenu national, il est indispensable de maintenir dans des limites déterminées les dépenses publiques ayant plutôt la nature de consommation. Il faut considérer à ce sujet comme un critère raisonnable, de maintenir le taux par tête d'habitant des dépenses faites pour les services de cette catégorie.

12. En vue d'assurer que le public prenne part à l'organisation et à l'accomplissement des services publics, des mesures nécessaires seront prises et on donnera la priorité aux communautés qui font des efforts dans ce sens, tout en tenant compte des autres critères.

Les méthodes employées jusqu'à ce jour dans la répartition des services publics ont démontré que l'Etat a agi d'une façon unilatérale. Si l'on assure la participation du public à l'organisation et à l'accomplissement des services publics, on facilitera le succès des travaux, de même qu'on allègera le poids supporté par l'Etat. Il y a de grands avantages sociaux à gagner en instaurant la mentalité que les services publics doivent être dirigés par les autorités publiques en collaboration avec la population et en encourageant la collaboration pour organiser d'un commun effort la solution des divers problèmes de la population. C'est de cette manière seulement qu'il sera possible de mettre en action une énergie qui ne pourra se manifester autrement, de valoriser une main d'oeuvre inutilisée et de préparer les conditions sociales qui faciliteront le relèvement.

Organisation :

13. Pour pouvoir profiter au maximum des possibilités et les mettre de la meilleure façon en valeur, il sera pris des mesures susceptibles d'améliorer et de moderniser l'organisation, dans l'agriculture, le commerce, l'industrie et dans les services publics.

Dans le secteur agricole, la réorganisation est d'une importance vitale. Il est nécessaire, par une réforme agricole, de porter

les exploitations à leur développement optimum, de bénéficier au maximum de la mécanisation et d'appliquer les méthodes de production rationnelles. Tant que cela ne sera pas fait, on ne pourra s'attendre à ce que les nouveaux investissements soient rentables.

Il est indispensable de réformer l'organisation du Commerce et de l'Industrie. Et principalement, en vue de profiter au mieux des ressources, il convient de grouper dans les secteurs nécessaires, le capital et les exploitations disséminées et de profiter de la sorte d'un rendement élevé de production.

Pour que l'épargne réalisée dans le secteur privé puisse s'accroître et qu'elle se dirige vers les secteurs les plus rentables, il est nécessaire d'avoir un marché du capital fonctionnant à la perfection. Malheureusement, dans notre pays, il n'y a encore rien de fait à ce sujet. Le capital qui reste en dehors des fonds publics est fermement accroché à son propriétaire; et c'est ainsi qu'il est impossible de grouper les petits capitaux. Il est indispensable de réorganiser le système bancaire, les assurances sociales et les bourses des valeurs mobilières de manière à créer un marché des capitaux permettant l'utilisation des fonds que possèdent ces organisations.

Le gaspillage dans les services publics, naissant d'un manque de bonne organisation, est énorme. Il est possible, en prenant des mesures de réorganisation dans certains secteurs, d'assurer un meilleur rendement des services publics, sans qu'il soit nécessaire d'accroître la contribution du public.

Traduction T. ORMAN

CONVENTION DE TRANSPORT FERROVIAIRE DIRECT(*) (TURQUIE - U.R.S.S.)

Art. 1. — La Convention de transport ferroviaire direct entre le Gouvernement Turc et le Gouvernement de l'U.R.S.S. signée à Ankara le 27 Avril 1961 entre le Gouvernement Turc et le Gouvernement de l'U.R.S.S. est ratifiée.

Art. 2. — Le Conseil des Ministres est autorisé à conclure les

(*) Loi No: 324 du 19.7.1961 (J. Off. No: 10861 du 22 Juillet 1961)